

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 21 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Votants : 15 Procurations : 1 Absents : 0

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 10h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame BOUSQUIÉ Régine, en qualité de doyen de l'assemblée

Etaient présents : Mesdames BOUSQUIÉ Régine, COULET Magali, FABRE Myriam, LARRAZ Sylvie, MICHELLON Evelyne, SEMPÉRÉ Sylvie, SOUYRIS Audrey, VILLARET Célia, Messieurs BONNEFOUS Yves, BOYER LUCHE Nicolas, FABRY Antoine, JULIAN Christian, SAQUET Eric, SAQUET Robin,

Représentés :

- DURAND-FONTANEL Cyrille représenté par Christian JULIAN

Objet : Nomination Secrétaire de séance

Délibération n° 2026-28

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Madame BOUSQUIÉ Régine invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Nomme Evelyne MICHELLON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Evelyne MICHELLON

Fait à NANT, le 21 mars 2026.

Régine BOUSQUIÉ

23 MARS 2026

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 23 MARS 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>